

Les deux étapes du plan numérique ornaï

Le Conseil général vient d'adopter le plan numérique ornaï, une actualisation du Schéma (SDAN) de 2011 avec les mêmes objectifs : réduire la fracture numérique entre les territoires, conforter leur attractivité, développer les usages. Le Département se positionne en complément de l'initiative privée et réutilisera autant que possible les infrastructures existantes. Pour Alain Lambert, Président du Conseil général, « **la mutualisation est une règle. A l'heure où les plus hautes autorités de la République appellent à la mise en commun des moyens entre plusieurs entités publiques et privées pour optimiser les usages, le Conseil général de l'Orne ne manquera pas à cet acte de bon sens consistant à ne pas doubler des réseaux là où ils existent** ».

Dans un premier temps, jusqu'en 2020, il s'agit de raccorder au très haut débit un premier lot de 40 sites publics identifiés et 40 zones d'activités. Concernant les habitants, 112 sous-répartiteurs France Télécom seront fibrés d'ici 2017, garantissant ainsi à environ 30 000 habitants supplémentaires un meilleur débit (plus de 2 Mbit/s). A l'horizon 2020, plus de 30% de foyers ornaï seront éligibles au très haut débit (THD, 200 Mbit/s).

Passer d'un haut débit amélioré et sécurisé à une généralisation progressive du THD via la fibre optique sera l'objectif d'une seconde phase, qui débutera en 2020, avec le raccordement à la fibre optique de l'ensemble des 115 sites publics identifiés et des 80 zones d'activités. Pour les habitants, on pourrait atteindre, à terme, le taux de 75% des foyers éligibles.

Dès maintenant, le plan numérique ornaï intègre la poursuite des actions du Conseil général : dématérialisation et mise en ligne des procédures sur Orne.fr (téléservices), création de télécentres, développement de services numériques innovants... Les coûts estimés sont à la hauteur de ces enjeux : 29 à 39 M€ de 2014 à 2020, 164 à 174 M€ de 2020 à 2030. Jusqu'en 2020, la part de financement qui devra être apportée par le Département et les EPCI serait de 38 à 42% de l'investissement total, soit un effort de 1,6 à 2,3 M€ par an sur 7 ans.

Transports scolaires : une nouvelle grille tarifaire



Plus de 17 000 élèves prennent chaque jour le car dans l'Orne. La moitié d'entre eux gratuitement, les autres familles s'acquittant d'une participation modérée qui couvre à peine 3% du coût réel du transport ; le Département apportant 17,6 M€ par an.

Mais, face aux contraintes qui pèsent sur les Départements (non-augmentation des compensations financières de l'Etat pour le financement des allocations de solidarité, augmentation du coût des carburants, dépenses nouvelles liés à la semaine de 4 jours et demi), le Conseil général se trouve dans l'obligation de revoir le montant de la participation des familles.

Pour les collégiens et lycéens, elle passe de 63 à 90 € par an. Une participation des élèves de primaires et maternelles de 45 € par an est instaurée. Une baisse sera appliquée aux internes

(de 63 à 45 €) et la gratuité continuera pour le 3^e enfant (et au-delà), les bénéficiaires d'une bourse départementale, les enfants des familles allocataires du RSA socle ou en situation de surendettement, les élèves gravement handicapés. Au final, la participation des familles ne constituera toujours que 5% du coût du transport. Pour rappel, le coût réel d'un élève transporté représente en moyenne 953 euros par an pour la collectivité.

Un nouveau règlement pour les prestations d'aide sociale

Le Conseil général a adopté une refonte complète du règlement départemental définissant les modalités selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il s'agit de répondre au mieux aux besoins, tout en maîtrisant les dépenses publiques au regard des contraintes budgétaires et en responsabilisant les bénéficiaires et leurs familles. Pour favoriser le maintien à domicile, le Conseil général prendra en charge une partie de l'hébergement des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et bénéficiaires de l'APA, dans les services d'accueil de jour. Afin de poursuivre le versement de l'APA, alors que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter et que l'Etat ne donne pas les moyens de compenser cette charge transférée, le Département doit rationaliser l'attribution des aides : plafonnements et nouveaux barèmes de participation vont être instaurés.

Le nouveau règlement est en ligne sur www.orne.fr



Jeux Équestres Mondiaux FEI Alltech™ Normandie 2014

> Un appel à initiatives

À seize mois des Jeux Equestres Mondiaux FEI Alltech™ Normandie 2014 (du 24 août au 7 septembre), les collectivités locales lancent un appel à initiatives. Peuvent y répondre, avant le 5 mai, les porteurs de projets sportifs, culturels, éducatifs, sociaux, durables, de promotion économique, touristique, se référant au cheval et à la Normandie.

Plus d'infos sur www.elandesjeux.fr

> Bénévoles

Plus de 2 500 bénévoles œuvreront pour faire des Jeux en Normandie une réussite. La campagne de recrutement est ouverte. Faites-le savoir !

recrutement.benevoles@normandie2014.com



✓ Samedi 18 mai
Pierres en Lumières
Partout dans l'Orne
Avec la participation de nombreuses collectivités et associations de sauvegarde du patrimoine.
Le programme complet sur orne.fr
(Lire dans notre dossier Patrimoine)

et de responsables de bibliothèques ou de réseaux de lecture.
02.33.81.60.00

✓ Samedi 15 juin
Aux Archives départementales à Alençon
L'Orne d'hier en 3D
Vernissage de l'exposition « L'Orne d'hier vue en 3D », jusqu'au 30 septembre.

✓ Du 20 au 23 juin
À l'Hôtel du Département à Alençon et à Sées
Festival Orne en chœurs
La 4^e édition de ce festival rapprochera les chœurs autour des églises et de la cathédrale de Sées.

✓ Lundi 27 mai
À l'Hôtel du Département à Alençon
Les bibliothèques aujourd'hui
Journée d'étude pour les élus, de 9 h à 12 h 30, avec le témoignage d'élus



TERRITOIRES en actions

AVRIL 2013 - N°42

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



ALAIN LAMBERT
Président du Conseil
général de l'Orne.

Réveiller notre patrimoine, animer nos territoires

Dans l'Orne, nous bénéficions d'un patrimoine bâti d'exception. Préserver cet héritage prestigieux, le transmettre est notre devoir. Mais comment ramener à la vie nos joyaux de pierre ? En leur donnant une destination et une utilité nouvelles, en les intégrant pleinement ainsi à la dynamique de développement de nos territoires, de notre département tout entier.

Le logement se prête d'ailleurs parfaitement à une telle démarche. Il s'agit par exemple de réhabiliter le bâti ancien, de caractère, abandonné pour y créer des habitations confortables, au cœur même des centres-bourgs. L'objectif d'une telle opération, à l'initiative des collectivités locales et soutenue par le Conseil général est de maintenir la population dans les centres-bourgs et de renforcer encore et toujours le « capital séduction » de nos villes et villages.

Notre institution mène par ailleurs une politique souvent pionnière et ambitieuse de sauvegarde et de valorisation de notre patrimoine public, religieux et civil, public et privé. Ce, dans un contexte de ressources rares. Cependant, elle doit pouvoir compter sur votre pleine et entière mobilisation. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons poursuivre notre reconquête du bâti ancien, si nécessaire à la réussite de l'Orne.

Alain Lambert



en avant

Sauvegarder le patrimoine Identité et attractivité du bâti

Châteaux, manoirs, églises, chapelles, mais aussi patrimoine de proximité, font l'objet de dispositifs de sauvegarde et de valorisation pour aider les propriétaires, dont les communes, à conserver et faire vivre cet héritage. Services publics, mais aussi logements, peuvent « habiter » ce patrimoine qui, ainsi, reste vivant. L'accompagnement des collectivités dans leur action patrimoniale, ainsi que des événements comme Pierres en Lumières ou le Forum du patrimoine animent les dispositifs d'aides patrimoniales créés par le Département.

À lire en pages 2 à 4.



Faire vivre le bâti de caractère inciter les collectivités à s'engager dans la rénovation du patrimoine bâti

Être innovant sur le patrimoine ? Pas pour le plaisir seulement, mais parce que dans l'Orne, le patrimoine est un élément fondateur du cadre de vie. C'est ce qui conduit le Conseil général à accompagner les porteurs de projets. Avec la reconquête du bâti ancien, le Département veut contribuer à préserver le caractère et la vitalité des bourgs, et préserver son patrimoine paysager.



Le presbytère devenu gîte à La Gonfrière.

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Orne, présidé par Jean-François de Caffarelli, conseiller général est l'organisme public qui peut guider la réflexion des élus sur l'intérêt architectural et l'utilisation potentielle de leur patrimoine bâti, qu'il s'agisse d'y installer des services ou d'y créer des logements.

Le CAUE peut aider à évaluer la faisabilité d'un projet, mesurer toutes les incidences et les coûts. C'est ainsi qu'à Essay, plutôt que de construire une nouvelle mairie, la commune a transformé l'ancienne caserne des pompiers, qu'à La Gonfrière, l'ancien presbytère est devenu un gîte rural (photo), qu'à Chanu, une réflexion sur la répartition des fonctions a été entreprise entre les différents bâtiments du patrimoine communal, qu'à Condé-sur-Sarthe, on s'interroge sur le devenir des écoles désaffectées : un problème auquel sont confrontées de nombreuses communes. Conservés, réaffectés, ces bâtiments peuvent devenir des éléments structurants d'un aménagement de bourg. Pour les logements, pourquoi réhabiliter plutôt que construire ? Nicolas Knapp, architecte conseiller au CAUE, avance de bonnes raisons : « L'ancien est souvent de qualité. C'est une réponse pertinente à la fois au besoin de logements - on les aménage là où sont les services - et à l'occupation du territoire. De plus, la réutilisation d'un bâtiment

existant a un impact environnemental très réduit par rapport à une construction neuve. »

Plusieurs possibilités de mise en œuvre existent : assurer directement la maîtrise d'ouvrage et la gestion du locatif, accorder des baux emphytéotiques de 20, 25 ou 30 ans à des organismes spécialisés ou céder le bâti à une structure de logement social. Ce sont, pour les élus, des décisions délicates à prendre, qui demandent une réflexion globale qu'il conviendrait de conduire à l'échelle intercommunale.

« Le CAUE promeut auprès des Communautés de communes un nouvel outil, la Carte d'identité patrimoniale (CIP) de l'ensemble de leurs bâtiments pour proposer une vision prospective de ce patrimoine, non plus à l'échelle de chaque commune, mais du territoire communautaire. Cela rejoint la préoccupation énergétique et environnementale liée au développement durable. Trop peu de collectivités ont engagé des diagnostics énergétiques », note François Roblin, directeur du CAUE. Pour une collectivité, le recours au CAUE, c'est l'assurance de disposer d'un conseil qui maî-

18 octobre 2013 : journée Gérard Burel

Restaurer le patrimoine bâti, c'est aussi le faire vivre, lui trouver de nouveaux usages pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. À l'attention des élus, investisseurs, financeurs, Alain Lambert, président du Conseil général de l'Orne a souhaité proposer chaque année une « Journée des usages » pour aborder toutes les questions relatives à ces nouvelles fonctions de bâtiments anciens. Cette manifestation, dont la première édition aura lieu le vendredi 18 octobre prochain, sera la journée Gérard Burel, en hommage à son action pour la transformation de l'ancien quartier militaire en Hôtel du Département.



À Essay, plutôt que de construire une nouvelle mairie, la commune a transformé l'ancienne caserne de pompier.

trise les techniques de réhabilitation (structures, isolation) et n'ignore rien de l'évolution permanente des règles de l'art en termes d'accessibilité, d'énergie, et de leur impact sur le coût des projets. Ainsi, une commune qui ne pouvait

mettre sa mairie aux normes d'accessibilité au public l'a-t-elle transférée dans l'ancienne école. L'ancienne mairie a été aménagée en logement.

Explicite

Logement et patrimoine bâti, le Département en action

Parmi les aides à la pierre accordées par le Département aux communes et structures intercommunales, certaines ont vocation à inciter les collectivités à sauvegarder le bâti ancien.

L'aide à la réhabilitation pour des bâtiments qui appartiennent déjà aux collectivités : subvention d'un montant forfaitaire de 1 500 € par logement réhabilité (750 € pour moins de 20m²), pour un coût de travaux minimum de 15 000 € HT (hors zone de rénovation urbaine).

L'aide à l'acquisition-amélioration pour remettre sur le marché des bâtiments désaffectés, notamment en centre bourg : sub-

vention de 7 000 € pour tout bâtiment acquis et réhabilité, transformé en logement, d'un montant égal à l'apport direct de la commune au projet, dans la limite d'une subvention globale de 10 000 €. Subvention divisée par deux pour les studios et les T1. L'aide au projet de Saint-Julien-sur-Sarthe (lire ci-contre) entre dans ce cadre.

L'aide à la démolition-reconstruction : une subvention égale à deux fois celle accordée par la commune ou l'EPCI, dans la limite de 5 000 € par logement démolé et reconstruit.

Contact : Bureau logement - Conseil général - tél. : 02 33 81 60 00.

OPÉRATION PILOTE

8 appartements dans une ancienne boucherie à Saint-Julien-sur-Sarthe

Début mars, Alain Lambert, président du Conseil général de l'Orne, est venu inaugurer dans cette commune une opération logement qui est, a-t-il souligné, « la concrétisation de la politique départementale d'aide à la rénovation-réhabilitation des bâtiments abandonnés, rachetés par les mairies. »



De la boucherie, il ne reste que le nom donné à la ruelle desservant les logements. Dans l'ancien magasin, ont été aménagés 2 appartements T2, 3 autres T2 occupent les volumes de l'abattoir et 3 T3 se répartissent l'ancienne habitation. Nous sommes au cœur du Carré-Saint-Julien, un des quartiers de Saint-Julien-sur-Sarthe, commune qui jouxte Le Mêle-sur-Sarthe.

Le maire de Saint-Julien-sur-Sarthe, Antoine Perrault, vice-président du Conseil général, s'avoue « passionné » par la politique du logement. La commune a restauré ses deux premiers T4, il y a 18 ans et a récidivé plusieurs fois !

Ce nouveau programme de 8 logements veut concilier reconquête du bâti existant et politique du logement : « La boucherie n'ayant pas été reprise au départ en retraite du com-

merçant, nous avons envisagé de la transformer en logements. La demande existe, la RN 12 à 2x2 voies nous rapproche d'Alençon et de Mortagne. Nous sommes à 20 km de Sées, Bellême, Mamers... ».

Pourquoi s'engager directement dans la réalisation de logements ? « Nous maîtrisons bien ces opérations maintenant et nous avons au conseil municipal la disponibilité et les compétences pour les suivre. Pour des opérations de ce type, les bailleurs sociaux nous demandent des subventions d'équilibre rédhitoires. Pour les locataires, cela ne change rien, ils peuvent prétendre aux mêmes aides que dans tout autre logement. »

Même si cette gestion directe convient à la commune qui choisit ses locataires, elle ne s'interdit pas d'autres montages lorsqu'ils s'avèrent plus pertinents. Un projet est à l'étude avec la Sagim pour onze logements sociaux et un programme de six lots en accession à la propriété est lancé : « Il faut avoir des produits différents à proposer ».



La commune de Saint-Julien-sur-Sarthe aménage des logements dans le bâti ancien.

Le montage de l'opération

Achat et réhabilitation : l'opération s'est élevée à 906 298 €. Elle a bénéficié d'une Dotation d'équipement des territoires ruraux (l'ex-Dotation globale d'équipement) de 276 761 € et d'une aide du Conseil général de 90 000 €, dont 55 000 € au titre de la nouvelle politique de réhabilitation. Ces aides ont représenté 53% du coût HT des travaux.

Mode d'emploi

Antoine Perrault souhaite que cette opération pilote incite d'autres maires à profiter de l'accompagnement du Département pour créer des logements dans du bâti vacant : « C'est une très bonne solution lorsqu'il devient difficile de trouver des surfaces constructibles. Il faut identifier un bâti intéressant, l'acquérir, sans aides certes, mais nous sommes bien subventionnés pour les travaux. Dans le budget global, il faut prévoir d'éventuels petits dépassements pour les finitions. Au final, l'opération peut s'équilibrer. Et lorsqu'elle est amortie, les recettes peuvent abonder le budget général. Chaque opération nécessite la création d'un budget annexe. Il est utile de s'entourer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ».